



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/2000/6
28 août 2000



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et
l'agriculture**

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

COMITÉ DU BOIS
Cinquante-huitième session

COMMISSION EUROPÉENNE DES FORETS
Trentième session

RÉUNION COMMUNE

Siège de la FAO, Rome
9-13 octobre 2000

Activités des organes subsidiaires principaux de la CEE intéressant le Comité du bois
(Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

La présente note a pour but d'informer le Comité des activités des autres organes subsidiaires principaux de la CEE l'intéressant et de la coopération avec ces organes. Le Comité est invité à étudier ces renseignements pour observations et à en tenir compte lors de l'établissement de son programme de travail.

Introduction

1. L'un des atouts du Comité est son souci d'établir des relations de partenariat avec d'autres organisations et de développer des liens entre différents secteurs en profitant, notamment, de la nature intersectorielle de la CEE. La présente note a pour but d'informer très brièvement le Comité des activités des autres organes subsidiaires principaux de la CEE qui l'intéressent et de la coopération avec ces organes. Le Comité est invité à étudier ces renseignements pour observations et à en tenir compte lors de l'établissement de son programme de travail.

Questions relatives au commerce et à l'environnement

2. S'agissant de la problématique commerce-environnement dans le secteur des forêts et des produits forestiers, les mesures décidées seront mises en œuvre en coopération étroite avec le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise de la CEE et son Comité des politiques de l'environnement.

Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

3. Le projet relatif au renforcement des capacités aux fins d'améliorer le financement du commerce et l'investissement dans le secteur russe du bois est en cours d'exécution sous les auspices du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Ce projet est financé à l'aide de fonds extrabudgétaires. La Section du bois fournit au coordonnateur du projet des avis sur les questions relatives au bois.

Comité de l'énergie durable de la CEE

4. Le Comité de l'énergie durable apportera une contribution régionale aux préparatifs et au déroulement de la session annuelle de la Commission du développement durable (CDD) prévue en 2001, dont la neuvième session sera consacrée aux incidences environnementales de l'énergie. À sa session de novembre 1999, le Comité de l'énergie durable a décidé :

- d'organiser un forum de haut niveau ouvert à toutes les parties prenantes sur le thème "L'énergie durable dans un marché concurrentiel : formation de partenariats", devant se tenir en même temps que la dixième session du Comité, en septembre 2000;
- de prendre des dispositions en vue de l'élaboration d'une déclaration et/ou de recommandations des États membres de la CEE sur le développement de l'énergie durable, à soumettre à la neuvième session de la CDD en tant que contribution de la CEE;
- d'instituer une équipe spéciale intergouvernementale, composée de représentants des sous-régions et chargée de conduire les travaux relatifs à cette question susceptibles d'être réalisés entre les neuvième et dixième sessions du Comité.

5. Il sera demandé au secrétariat du Comité du bois d'apporter une contribution (sous forme de données, d'avis, de contacts, etc.) sur le bois en tant que source d'énergie – domaine dans lequel il a accumulé une expérience considérable – au titre des études sur les perspectives et du service de

l'équipe de spécialistes du bois et de l'énergie et de l'équipe de spécialistes du recyclage, de l'énergie et de l'interaction des marchés.

Analyse économique

6. *L'Étude sur la situation économique de l'Europe*, établie par la Division des analyses économiques de la CEE, constitue un apport important au chapitre introductif de la *Revue annuelle du marché des produits forestiers*.

Environnement

Application du Programme écologique pour l'Europe

7. En octobre 1995, la troisième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe", tenue à Sofia, a approuvé le Programme écologique pour l'Europe (PEE) et invité le Comité des politiques de l'environnement à suivre ce processus et à faire rapport sur sa mise en œuvre. Le Comité des politiques de l'environnement, agissant en coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), évaluera l'application du PEE du point de vue de la politique générale. Un rapport sur les progrès de la mise en œuvre du Programme a été présenté à la quatrième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" qui s'est tenue à Århus (Danemark) en juin 1998. Le Comité sollicitera éventuellement la collaboration d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE, notamment le Comité du bois. L'AEE participe à l'Analyse 2000 des ressources forestières (zone tempérée et zone boréale). Dans le contexte du processus paneuropéen, le secrétariat a contribué à l'élaboration du programme d'action pour la préservation de la biodiversité forestière approuvé par les ministres des forêts à Lisbonne et par les ministres de l'environnement à Århus.

Études de performance environnementale

8. Le Comité des politiques de l'environnement examine la performance environnementale des pays d'Europe orientale et d'Asie centrale membres de la CEE au regard de leurs objectifs internes et de leurs engagements internationaux dans ce domaine. Les études de performance environnementale constituent de plus un apport au Programme écologique pour l'Europe de même qu'au suivi des progrès accomplis par les pays dans la mise en œuvre du programme Action 21. La Section du bois fournit à la Division de l'environnement et de l'habitat des avis sur l'élément forêts et bois de ces études.

Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ONU/CEE)

9. Le Programme international concerté pour l'évaluation et la surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts a pour objet de recueillir des données détaillées et comparables sur l'évolution des forêts en conditions environnementales réelles (en particulier en présence de polluants atmosphériques ainsi que d'autres agents de stress) en vue de mettre en évidence certaines relations de causalité. Des enquêtes nationales et transnationales reposant sur des méthodes harmonisées sont réalisées en coopération avec la Commission européenne. Le programme de l'équipe spéciale a pour chef de file l'Allemagne et le Centre fédéral de recherche en foresterie et produits forestiers d'Hambourg. Au titre de ce programme UE/PIC

des données sur l'état des forêts ont été fournies et analysées pour l'Analyse 2000. Un nouveau protocole multieffets et multipolluants a été adopté et signé en décembre 1999.

Création d'une base de données sur l'environnement et diffusion des données

10. La base de données sur l'environnement en cours de création à la Division de l'environnement et de l'habitat de la CEE sera dotée d'une composante forêts et bois, à laquelle la Section du bois apportera sa contribution.

Établissements humains

Développement des statistiques des établissements humains

11. En collaboration avec la Conférence des statisticiens européens, le Comité des établissements humains développe et améliore les statistiques internationales relatives aux établissements humains – dont des données sur le bois de sciage – publiées dans le *Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord*. Le dernier Bulletin a été publié en juillet 2000. La possibilité de créer une base de données CEE sur les indicateurs du logement est en cours d'examen.
